

COMPTE RENDU

SEANCE DU 2 AVRIL 2019

20h

Présents : Jean-Pierre RONSEaux, Hélène COLZY, Jean-Pierre MAZEREEL, Florence PORTELETTE, Martine RHONE, Brigitte DUPONT, Claire BENARD, Hubert CROZAT, Pierre-François SOUCHON, Didier DELAVELLE, Laurent DEGODET, Jean-François TROITZKY.

Absents :

Nicolas VIGOUR pouvoir à Florence PORTELETTE
Frédérique PREVOST pouvoir à Hélène COLZY
Hubert CROZAT pouvoir à Laurent DEGODET
Michel TROYON pouvoir à Jean-Pierre MAZEREEL
Patricia GIANNETTA pouvoir à Didier DELAVELLE
Odile DHUY pouvoir à Martine RHONE
Pascale LAHAYE
Jean-Luc LHERITIER

Madame Hélène COLZY est nommée secrétaire de séance.

I – DELIBERATIONS

➤ **DEL 042019 10 – Approbation des comptes de gestion 2018**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré par 17 voix pour,
le conseil municipal,**

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget principal et des budgets annexes (TERRES DU CIRCUIT, LOTISSEMENT VERT) ;

APPROUVE les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

➤ **DEL042019 11 – Vote des comptes administratifs 2018**

Après avoir présenter les comptes de gestion Monsieur laurent DEGODET présentent les comptes administratifs de l'année 2018.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L1612-12 et 13,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 annexée à l'arrêté modifié du 27 décembre 2005,

Vu le compte de gestion visé et transmis par le Trésorier de Hermonville,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent,

Considérant la présentation des dépenses et des recettes de l'exercice précédent effectuée par l'ordonnateur,

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur DEGODET Laurent, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2018 dressé par Monsieur. RONSEAUX Jean-Pierre, Maire, qui s'est retiré au moment du vote et s'est donc abstenu, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice correspondant,

Après en avoir délibéré par 16 voix pour et 1 voix d'abstention,

DECIDE :

1. de donner acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Compte administratif 2018 TERRES DU CIRCUIT	Dépenses	Recettes	Solde
--	----------	----------	-------

Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2018	0	350.00	350.00
	Solde antérieur reporté (ligne 002)	0	0	0
	Excédent ou déficit global			350.00

Section d'Investissement	Résultats propres à l'exercice 2018	12 622.81	16 281.94	3 659.13
	Solde antérieur reporté (ligne 001)	23 175.58	0	-23 175.58
	Solde d'exécution +ou -			-19 516.45
Restes à réaliser au 31 décembre 2018	Fonctionnement	0	0	0
	Investissement	4 177	10 782	6 605
Résultats cumulés 2018 (y compris RAR 2018)		39 975.39	27 413.94	- 12 561.45

Compte administratif		Dépenses	Recettes	Solde
LOTISSEMENT VERT				
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2018	3 576 597.02	4 260 006.32	683 409.30
	Solde antérieur reporté (ligne 002)		0	0
	Excédent ou déficit global			683 409.30
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2018	1 788 298.51	1 788 298.51	0
	Solde antérieur reporté (ligne 001)	0	0	0
	Solde d'exécution + ou -			- 0
Restes à réaliser au 31 décembre 2018	Fonctionnement	0	0	0
	Investissement	0	0	0
Résultats cumulés 2018				
(y compris RAR)		5 364 895.53	6 048 304.83	683 409.30

Compte administratif		Dépenses	Recettes	Solde
Principal 2018				

Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2018	1 133 905.53	3 182 548.51	2 048 642.98
	Solde antérieur reporté (ligne 002)		3 264 500.50	3 264 500.50
	Excédent ou déficit global			+5 313 143.48
Section d'Investissement	Résultats propres à l'exercice 2018	3 444 411.41	1 633 718.22	-1 810 693.19
Section d'Investissement	Solde antérieur reporté (ligne 001)	209 000.98	0	-209 000.98
	Solde d'exécution + ou -			-2 019 694.17

Restes à réaliser au 31 décembre 2018	Fonctionnement			
	Investissement	995 500	235 526	-759 974
Résultats cumulés 2018 (y compris RAR)		5 782 817.95	8 316 293.23	2 533 475.31

2. De constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. De reconnaître la sincérité des restes à réaliser inscrits
4. D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

➤ **DEL 042019 12 – Affectation du résultat Budget « Terres du Circuit »**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L2311-5,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 annexée à l'arrêté modifié du 27 décembre 2005,

Vu les résultats arrêtés suite à l'approbation du compte administratif,

Vu l'état des restes à réaliser,

Après avoir approuvé au cours de cette même séance le compte administratif 2018 qui présente :

- un excédent de fonctionnement d'un montant de 350.00 €
- un solde d'exécution global de la section d'investissement de – 19 516.45 €
- un solde des restes à réaliser au 31 décembre 2018 d'un montant de +6 605 €,

Entrainant un besoin de financement s'élevant à **12 911.45 €**.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré par 17 voix pour,

DECIDE d'affecter au budget de l'exercice 2019 l'excédent de fonctionnement de 350 € comme suit :

1. affectation en réserve (**compte 1068**) pour **350 €**
2. report en section de fonctionnement (**ligne 002 en recettes**) : **0 €**
3. déficit en section de d'investissement (**ligne 001 en dépenses**) pour **19 517 €**.

➤ **DEL042019 13 – Affectation du résultat budget « Commune »**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L2311-5,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 annexée à l'arrêté modifié du 27 décembre 2005,

Vu les résultats arrêtés suite à l'approbation du compte administratif,

Vu l'état des restes à réaliser,

Considérant que l'exercice 2018 comportait un virement (023-021) d'un montant de 3 400 000 €

Après avoir approuvé au cours de cette même séance le compte administratif 2018 qui présente :

- un excédent de fonctionnement d'un montant de +5 313 143.48 €,
- un solde d'exécution global de la section d'investissement de -2 019 694.17 €,
- un solde des restes à réaliser au 31 décembre 2018 d'un montant de – 759 974 €,

Entrainant un besoin de financement s'élevant à **+2 779 668.17 €**.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Mr le Maire,

Après en avoir délibéré, par 17 voix pour,

DECIDE d'affecter au budget de l'exercice 2019 l'excédent de fonctionnement d'un montant de 5 313 143.48 € comme suit :

- 1 affectation en réserve (**compte 1068**) pour **2 779 669 €**
- 2 report en section de fonctionnement (**ligne 002 en recettes**) : **2 533 476€**
- 3 déficit en section de d'investissement (**ligne 001 en dépenses**) pour **2 019 695 €**.

➤ **DEL042019 14 – Vote des taux 2019 des taxes communales**

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2019, équilibré en section de fonctionnement par un produit nécessaire à l'équilibre fiscal de 680 494 €

Vu que la commune de Gueux entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Après en avoir délibéré par 17 voix pour,

L'assemblée décide de maintenir les taux et de les fixer de la façon suivante :

TAXE D'HABITATION	7.60 %
TAXE SUR LE FONCIER BATI	18.96 %
TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI	15.65 %.

➤ **DEL042019 15 – Vote du budget des « Terres du circuit »**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
VOTE le budget primitif « TERRES DU CIRCUIT » 2019.**

Il est équilibré :

- en section de Fonctionnement, recettes et dépenses pour **700 €**,
- en section d'Investissement, recettes et dépenses pour **29 887 €.**

BP2019 TERRES DU CIRCUIT DE GUEUX TERRES DU CIRCUIT DE GUEUX		Page 3	
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A1
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	700,00	700,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	700,00	700,00
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	6 193,00	19 105,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	4 177,00	10 782,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	19 517,00	
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	29 887,00	29 887,00
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET	30 587,00	30 587,00

➤ **DEL042019 16 – Vote du budget 2019 « Lotissement Vert »**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE le budget primitif « Lotissement Vert » 2019,

Il est équilibré :

- en section de Fonctionnement, recettes et dépenses pour 2 483 410 €,
- en section d'Investissement, recettes et dépenses pour 900 000 €.

BP2019 LOTISSEMENT VERT LOTISSEMENT VERT		Page 3	
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	2 483 410,00	1 800 000,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		683 410,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 483 410,00	2 483 410,00
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	900 000,00	900 000,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	900 000,00	900 000,00
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET	3 383 410,00	3 383 410,00

➤ **DEL042019 17 – Vote du budget 2019 «Commune»**

La revalorisation annuelle des valeurs locatives est fixée à 2.2 % pour 2019.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 3 abstentions

VOTE le budget primitif « communal » 2019.

Il est équilibré :

- en section de Fonctionnement, recettes et dépenses pour 4 184 052 €,
- en section d'Investissement, recettes et dépenses pour 6 950 076 €.

Avec des montants de subventions allouées aux associations pour 2019 suivants :

- -ASGTT : 600 €
- - ESCALES : 500 €
- - HANDBALL : 700 €
- - AS FOOT GUEUX : 2500 €
- - BADMINTON : 350 €
- - COMITE DES FETES : 300 €
- - JUDO : 460 €
- - ADPG : 400 €
- - LIRE ET FAIRE LIRE :250 €
- - PREVENTION ROUTIERE : 80 €
- - ADMR : 3500 €
- - ASSOCIATION ROSEAU : 150 €
- - ECOLE MATERNELLE : 1436 €
- - ECOLE ELEMENTAIRE : 1300 €

BP2019 COMMUNE DE GUEUX COMMUNE DE GUEUX		Page 27	
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A1
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	4 184 052,00	1 650 576,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		2 533 476,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 184 052,00	4 184 052,00
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	3 934 881,00	6 714 550,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	995 500,00	235 528,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	2 019 695,00	
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	6 950 076,00	6 950 076,00
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET	11 134 128,00	11 134 128,00

➤ **DEL042019 18 – Admission en non-valeur de produits irrécouvrables**

Monsieur le Maire rappelle qu'un montant d'environ 38 000 € correspondant aux charges non payées vis-à-vis de la commune constituait les dettes du CEV avant la dissolution. Une partie de ces dettes a été épurée par le paiement des familles, mais il subsiste encore une somme non soldée (4684 €) et un montant jamais réclamé par la commune de 7900 €.

Vu le Code général des Collectivités territoriales, ses articles L2121-29-1 et R1617-24,

Vu la demande formulée par Mme la perceptrice d'Hermonville d'admettre en non-valeur les sommes n'ayant pas pu être recouvrées malgré toutes les procédures employées,

Considérant qu'il convient à ce titre de régulariser la comptabilité communale,

Après en avoir délibéré par 17 voix pour,

le conseil municipal,

DECIDE :

D'admettre en non-valeur le titre de recettes n° 174 de l'exercice 2018,

D'accepter la réduction de recettes correspondantes qui s'élève à 4 684 €

D'inscrire ce même montant au compte 654 « pertes sur créances irrécouvrables » au budget 2019 de l'exercice en cours de la commune.

➤ **DEL042019 19 – Projet de construction de cellules commerciales : attribution de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage**

Monsieur le Maire expose au conseil que suite à la consultation lancée, la commission MAPA s'est réunie le 28 mars 2019. Deux entreprises ont répondu : AEDIFICEM et ASCISTE INGENIERIE.

Après avoir entendu le rapport de Madame Florence PORTELETTE,

Sur proposition de la commission MAPA,

Le conseil municipal par 17 voix pour,

APPROUVE l'attribution de la mission d'assistant à maîtrise d'ouvrage pour le projet de construction de cellules commerciales d'un montant de 36 150 € HT soit 43 380 € TTC à la société **ASCISTE INGENIERIE**.

➤ **DEL042019 20 – Réhabilitation des bâtiments rue de l'Eglise : attribution du lot 3 bis (étanchéité)**

Monsieur Hubert CROZAT arrive à la séance du conseil et est donc noté comme présent.

Monsieur le Maire précise que la délibération numéro 59 en date du 16 octobre 2018 d'approbation de la phase ACT et d'attribution des lots, présentait une erreur dans le montant estimatif du lot 3 bis (étanchéité toiture) : 12 500 € HT au lieu de 12 494.58 € HT. Il faut donc compléter cette délibération.

Vu la délibération DEL102018-59 datant du 16 octobre 2018 portant attribution des 10 lots pour la réhabilitation des bâtiments rue de l'Eglise,

Considérant que la société ISOTOP attributaire du lot 3 bis (étanchéité toiture) a proposé un devis estimatif de 12494.58 € HT et non pas de 12 500 € HT,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré par 17 voix pour,

DECIDE de retenir les entreprises suivantes pour l'opération de réhabilitation des bâtiments rue de l'Eglise :

LOT	DESIGNATION DU LOT	MONTANT EN € HT	ENTREPRISE RETENUE
01	VRD	87 883.50 €	RAMERY TP
02	RAVALEMENT ET GROS OEUVRE	411 455.39 €	LE BATIMENT ASSOCIE
03	CHARPENTE COUVERTURE	103 563.50 €	GARNOTEL
03 bis	ETANCHEITE TOITURE	12 494.58 €	ISOTOP
04	MENUISERIE EXTERIEURE ALU	161 700 €	APB
05	MENUISERIE INTERNE BOIS	151 648.14 €	MEREAU
06	ELECTRICITE	118 584.41 €	EIFFAGE
07	CVC	94 973.25 €	EIFFAGE ENERGIE
08	FINITIONS	110 482.71 €	LAGARDE ET MEREGNANI
9	EPMR	32 700 €	A2A

Pour un montant total prévisionnel de **1 285 485.48 € HT soit 1 542 582.58 € TTC**

II – QUESTIONS DIVERSES

- **Travaux de voirie**

Les travaux Rue d'Igny et Devant Luc devraient se terminer mi-avril 2019.

La reprise du revêtement de l'Allée du Chaufour devrait se faire courant avril mais plutôt en structure souple ainsi que les différents petits travaux rue de la Hovette.

Le trottoir en face du garage de l'Avenue de Reims a été remis aux normes accessibilité handicapé

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30

Séance du 02 avril 2019

N° délibération	Thème	Objet de la délibération
10/2019	FINANCES	APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2018
11/2019	FINANCES	VOTE DES COMPTES ADMMINISTRATIFS 2018
12/2019	FINANCES	AFFECTATION DU RESULTAT TERRES DU CIRCUIT
13/2019	FINANCES	AFFECTATION DU RESULTAT COMMUNE
14/2019	FINANCES	VOTE DU TAUX 2019 DES TAXES COMMUNALES
15/2019	FINANCES	VOTE DU BUDGET 2019 TERRES DU CRICUIT
16/2019	FINANCES	VOTE DU BUDGET 2019 LOTISSEMENT VERT
17/2019	FINANCES	VOTE DU BUDGET 2019 COMMUNE
18/2019	FINANCES	ADMISSION EN NON VALEURS DE PRODUITS IRRECOUVRABLES
19/2019	COMMANDE PUBLIQUE	CHOIX AMO CELLULES COMMERCIALES
20/2019	COMMANDE PUBLIQUE	LOT 3 BIS ETANCHEITE REHABILITATION BATIMENTS